

26 JANVIER
Grèves & manifestations



Publication spécifique aux « stagiaires et étudiants de l'Oise »

POUR NOS SALAIRES ET L'ISAE,
PAS D'HÉSITATION

Manifestation départementale
14h30 – Beauvais
Conseil Départemental (1, rue de Cambry)

Au sommaire de ce numéro :

Pourquoi faire grève mardi 26 janvier ? (p2)

Je suis stagiaire, ai-je le droit de faire grève ?
(p3)

Stages de formation syndicale et RIS (p4)

Mardi 26 janvier, les fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique (d'État – et donc l'éducation nationale et les enseignant-es du premier degré, hospitalière et territoriale) sont appelés à se mobiliser pour les salaires. FSU, CGT, Solidaires et FO sont engagés dans cette journée de mobilisation.

Dans l'Oise, la manifestation partira du Conseil Départemental de l'Oise (1, rue de Cambry à Beauvais) à 14h30.

Nous invitons les professeurs des écoles stagiaires, les étudiants - futurs enseignants de l'Oise à se joindre à la manifestation !

Pour nos salaires, pas d'hésitation !

Toutes et tous en grève et dans la rue mardi 26 janvier !

Une question ? Une revendication ?

Vous avez des questions ? Vous ne savez pas où trouver la réponse ? Vous avez des propositions et des revendications pour la formation des enseignants ? Vous souhaitez vous engager aux côtés du SNUipp-FSU de l'Oise ? N'hésitez pas à nous contacter !

Contactez le SNUipp-FSU par téléphone (03 44 05 02 20 – 09 83 30 02 20), par mail (snu60@snuipp.fr) ou lors de nos permanences à l'ESPE !

Le SNUipp/FSU est le syndicat de tous les enseignants !

Qu'est-ce que le SNUipp-FSU ?

Le SNUipp-FSU est le Syndicat majoritaire des enseignants et personnels du premier degré. **Il est le syndicat de tous les enseignants : des titulaires, des stagiaires, des contractuels, des étudiants, des candidats au concours et des retraités du premier degré.**

Le SNUipp-FSU informe et conseille les collègues, défend individuellement et collectivement les enseignants et les personnels, mobilise la profession pour la transformation de l'école et la société.

Pour le SNUipp-FSU, l'entrée dans le métier doit être progressive, articulant formation, stages, analyses de pratiques, en s'appuyant sur la recherche. Les débutants doivent être accompagnés et bénéficier de retour en formation. Le SNUipp-FSU revendique un 1/3 temps de stage en responsabilité pour les stagiaires et une année à mi-temps en classe, à mi-temps en formation pour les T1.

Pour assurer l'accès au métier à tous et la mixité sociale, des systèmes d'aides (allocations d'étude, bourses sur critères sociaux, accès au logement, crèches...) sont indispensables, sans contrepartie de travail dans les écoles. Le SNUipp-FSU réclame des pré-recrutements, dès la licence, conférant un statut d'élève-professeur rémunéré.

Mardi 26 janvier 2016 – grève Unitaire Fonction Publique

*Toutes et tous en grève !
Toutes et tous dans la rue !*

L'AUSTERITÉ ÇA SUFFIT !

Nos salaires sont bloqués depuis 2010. Pour la première fois depuis 5 ans, un rendez-vous salarial est prévu en février. Il faut faire entendre fortement nos exigences avant cette négociation.

Dans ce contexte, le SNUipp FSU appelle nationalement les collègues à se mettre en grève dans le cadre du mouvement national et intersyndical. Dans l'Oise, **la CGT, FO, Solidaires et la FSU appellent à se mettre en grève et à manifester mardi 26 janvier à Beauvais (horaire à confirmer – 60.snuipp.fr).**

Les salaires des enseignants en France loin derrière au sein de l'UE

Après 15 ans d'exercice, les enseignants français du premier degré sont payés 16% de moins que la moyenne des pays de l'Union européenne, soit une différence de plus de 390 euros par mois !

3 968€ mensuels en Allemagne, 2 492€ en Finlande (soit quasiment la moyenne de l'UE à 2 495€) et seulement 2 102€ en France !

La baisse relative du point d'indice ou « perte du pouvoir d'achat »

Le point d'indice a perdu 13 % de sa valeur depuis 2000. Les traitements nets en euros constants ont reculé de 16 %.

Une hausse des cotisations retraites actée jusqu'en 2020

Suite à la réforme des retraites de 2010, amplifiée par celle de 2014, l'augmentation du prélèvement pour pension civile passe progressivement de 7,85% en 2010 à 11,1% en 2020. Cette hausse de cotisation conjuguée au gel du point entraîne une baisse mécanique des salaires chaque 1^{er} janvier.

Pertes brutes cumulées (gel du point d'indice par rapport à l'inflation et augmentation des cotisations retraites par échelon) au 01/01/2016

Echelon	pertes mensuelles brutes cumulées	Echelon	Pertes mensuelles brutes cumulées
3	- 157 €	9	- 206 €
4	- 162 €	10	- 222 €
5	- 166 €	11	- 239 €
6	- 170 €	HC 5	- 252 €
7	- 180 €	HC 6	- 269 €
8	- 193 €	HC 7	- 284 €

Alors le 26, ne soyons pas consentant-e-s ! Enseignant-e-s, stagiaires, étudiant-e-s : toutes et tous en grève et dans la rue !

LE DROIT DE GRÈVE !

Je suis PES, ai-je le droit de faire grève ?

Oui, bien sûr, c'est un droit.

En tant que fonctionnaire stagiaire, vos droits en matière de grève ou de droit syndical sont les mêmes que ceux des titulaires. Vous avez droit de faire grève un jour de classe comme un jour de cours à l'ESPE.

Combien cela va me coûter ?

Une journée de grève coûte une journée de salaire (1/30^{ème})

Comment faire ?

Selon la règle en vigueur, tout enseignant « devant élèves » doit déclarer à son IEN, au moins quarante-huit heures (comprenant au moins un jour ouvré) avant de participer à la grève, son intention d'y prendre part (sauf si vous êtes à l'ESPE ce jour-là). La déclaration doit se faire par écrit, par lettre, télécopie ou mail envoyé via la messagerie électronique professionnelle de l'enseignant et parvenir à l'IEN 48 heures avant.

Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à la loi du 20 août 2008 instituant un service minimum d'accueil qu'il a combattue dès sa parution.

Nationalement, le SNUipp-FSU appelle les enseignant-es à ne remplir la déclaration préalable d'intention de grève.

Pourquoi ? Cette procédure est fastidieuse et constitue une entrave au droit de grève des enseignants du premier degré.

Informers les parents

Les enseignants grévistes informent toujours les parents en amont afin que ceux-ci puissent s'organiser en conséquence. Si tous les enseignants sont grévistes, on peut prévoir un mot (voir ci-dessous). Attention à ne jamais écrire que « l'école sera fermée » (ce qui relève des compétences de la mairie) mais plutôt qu'« il n'y aura pas classe » ou que « tous les enseignants seront grévistes ».

Informers la mairie :

Avant 2008, les directeurs-trices informaient la mairie si tous les enseignants participaient à la grève. Pour éviter des tensions inutiles, les directrices et directeurs d'écoles peuvent toujours informer les mairies des conséquences prévisibles de la grève dans leur école, notamment sur l'accueil et la cantine,... Ils le font obligatoirement si l'école risque d'être fermée. Charge à la mairie d'organiser un accueil ou de lui demander d'apposer un panneau "école fermée..."

C'est risqué pour ma titularisation ?

La titularisation et la grève sont deux choses distinctes.

Aucun lien ne peut se faire entre votre évaluation-titularisation et votre participation à une grève.

Comment faire avec les parents ?

Le dialogue est le maître-mot. Il est souvent aisé de faire comprendre aux parents que l'on se met en grève, que l'on va perdre une journée de salaire, pour défendre le service public, les postes, les conditions de travail... dont dépendent directement le bien-être de leur enfant et leur scolarité.

Un modèle de lettre aux parents est toujours envoyé par la section départementale du SNUipp-FSU. Vous pouvez le retrouver sur le site snuipp.fr ou 60.snuipp.fr.

Ça sert encore à quelque chose aujourd'hui ?

Il existe aussi des campagnes de pétition, des rassemblements ou manifestations hors temps scolaire... Mais, jusqu'à présent, on n'a pas trouvé meilleur moyen que la grève pour faire prendre conscience de problèmes, pour médiatiser ces questions. On n'a pas l'assurance que ça fonctionnera mais on est sûr d'une chose, si personne ne bouge, rien ne changera. Faire grève c'est aussi l'occasion de participer aux manifestations, rassemblements... et rencontrer des collègues pour ne plus être isolé. N'hésitez pas à contacter les militants du SNUipp-FSU de votre département.

Stage et réunions d'information syndicale

En tant que stagiaires vous avez les mêmes droits que les titulaires. Alors n'hésitez pas inscrivez-vous et participez aux stages de formation syndicale (sur le temps élève ou sur le temps ESPE) ou aux réunions d'information syndicale (RIS).

Vous pouvez par exemple vous inscrire au stage de formation syndicale du lundi 22 février sur « la médicalisation de l'échec scolaire ». Toutes les infos sur 60.snuipp.fr.

Vous pouvez également participez à la campagne départementale de RIS de mercredi 27 janvier (voir ci-dessous).

Pour participer aux RIS et stages, si c'est sur le temps de cours, il faut le demander à l'ESPE et nous contacter.

Important : le temps de RIS peut être déduit des 108h et plus particulièrement des 18h d'animation pédagogique ! Alors n'hésitez plus ! Toutes les informations sur 60.snuipp.fr

Participez aux réunions d'information syndicale !

Nous discuterons de la carte scolaire 2016, nouveaux programmes, ORS, indemnité et salaires, actions...

Le SNUipp-FSU de l'Oise organise trois réunions d'informations syndicales (RIS) dans l'Oise :

MERCREDI 27 janvier de 14h00 à 17h00 à :

BEAUVAIS

Salle Jean Moulin, rue J. Moulin
prox école élé. J.Moulin

CREIL

Bourse du travail, rue
Pelloutier, rez-de-chaussée

COMPIÈGNE

École Philéas Lebesgue, rue
Lebesgue, 1^{er} étage

Important : ces réunions sont ouvertes à tou-te-s les collègues syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s. Il est possible de défalquer ces 3h de RIS sur les 108h et plus particulièrement les 18h d'animation pédagogique en présentielle ou à distance (m@gistère). **C'est légal.** Vous pouvez nous informer de votre venue et nous envoyer des questions diverses.

Le SNUipp-FSU de l'Oise met à disposition des équipes et des collègues un courrier à envoyer à l'IEN de façon collective ou individuelle (voir 60.snuipp.fr)

Participez aux stages de formation syndicale !

Lundi 22 février	<i>La médicalisation de l'échec scolaire</i> (attention la demande doit être envoyée avant le 22 janvier 2016) ; toutes les infos sur 60.snuipp.fr/spip.php?article1913 <i>Stage organisé par le SNUIPP/FSU 60 à Creil</i>
Vendredi 1^{er} avril	L'inspection individuelle et les rapports hiérarchiques (attention, la demande doit être envoyée avant le 1 ^{er} mars 2016) ; toutes les infos sur 60.snuipp.fr <i>Stage organisé par le SNUIPP/FSU 60 à Clermont</i>
Mardi 19 avril	Inégalités hommes-femmes et manuels scolaires (attention, la demande doit être envoyée avant le 19 mars 2016) ; toutes les infos sur sd60.fsu.fr <i>Stage organisé par la FSU 60</i>